

COMPTE-RENDU DETAILLE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 15
Présents et représentés : 14
Compte rendu affiché le 12/11/2020

L'an deux mil vingt le vingt-sept octobre, à 19h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 22/10/2020, et sous sa présidence.

Présents : Michel MERMIN, Maire, Patrice LACHENAL, Philippe SAUTIER, Rémi LAFOND, adjoints, Anne EYCHENNE, Raffaele SIBIO, Florian CHAYS, Stéphanie BOURNHONNET, Jonathan DUPARC, conseillers.

Procurations : David MERY à Michel MERMIN, Céline TARDY à Anne EYCHENNE, Vincent RONAT à Stéphanie BOURNHONNET, Cécile DUPARC à Philippe SAUTIER et Philipp FUHRMANN à Patrice LACHENAL.

Absente excusée : Virginie MOURIER

A été nommé secrétaire : Rémi LAFOND

Le compte-rendu du 29/09/2020 est approuvé à l'unanimité.

1. Intercommunalité :

Futur collège : Son accès pose plusieurs problématiques et nécessitera une entente entre les communes de Valleiry, de Vulbens et la Communauté de Communes du Genevois pour un giratoire. M. le Maire rappelle qu'une halle sportive fait également partie de ce projet. Les élus souhaitent que son accès soit ouvert à l'ensemble des communes du territoire (ex. le mur d'escalade...) La MJC pourrait porter sa gestion et ouvrir aux différentes associations sportives, clubs de foot...). D'un point de vue financier, le Conseil Départemental prend à sa charge l'acquisition du terrain nécessaire au bâtiment du collège et à la gare routière. La CCG quant à elle, prendra à sa charge le terrain de la halle sportive. Les frais inhérents à l'accès (giratoire) seront répartis entre les différents partenaires du projet.

Nouvelle gendarmerie : ce projet devrait avancer avec dans un premier temps la création d'un syndicat entre les 9 communes du Vuache.

COVID 19 : Par manque de personnel, la déchetterie de Vulbens ainsi que la crèche de St Julien ont dû fermer leurs portes temporairement.

Transport scolaires : Des parents de collégiens et lycéens ont fait part de leur mécontentement dans le cadre des trajets menant aux établissements de St Julien en Genevois. Effectivement, des détours par la commune de Feigères sont effectués, augmentant ainsi le temps de trajet des élèves. La mise en place d'un bus supplémentaire pour les 10 élèves de Feigères pourrait résoudre ce problème, mais nous sommes confrontés à la « rationalisation » des bus. La CCG n'a pour l'instant pas apporté de réponse.

2. Scolarité :

Projet de dissolution du SIVU des écoles : M. le Maire donne lecture de la lettre de Mme Le Maire de Savigny demandant la dissolution du RPI de Jonzier Savigny au 1^{er} septembre 2021. Les raisons évoquées à cette séparation : « sécuritaires, économiques et environnementales » restent discutables. Afin de répondre aux différentes discussions, M. le

Maire précise : que la possibilité de scolariser les élèves de maternelle dans des écoles voisines a été envisagée mais à ce jour, cela n'est pas réalisable compte tenu des effectifs fluctuants. De plus, cette « répartition » d'élèves n'est pas une solution pérenne dans l'avenir. Les élus prennent acte de ce souhait et sont donc favorables à la construction d'un bâtiment modulaire pour accueillir notamment les élèves de maternelles. Ce bâtiment sera composé d'une salle de classe, d'un vestiaire et d'une salle de motricité/sieste.

Marché du bâtiment modulaire : Dans le cadre de la future dissolution du SIVU des écoles de Jonzier-Savigny, la commune va lancer un marché de bâtiment modulaire pour le groupe scolaire de la commune afin d'accueillir les classes maternelles qui sont actuellement au groupe scolaire de la commune de Savigny. La CCG va aider la commune à la rédaction des pièces du marché, au lancement de la procédure de consultation et pour finir, au choix des entreprises. Conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette commission doit comporter :

- Un président qui est le maire ou son représentant,
- 3 membres de l'assemblée délibérante titulaires élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- 3 membres de l'assemblée délibérante suppléants élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De désigner Monsieur le Maire comme l'autorité habilitée à signer les marchés publics conclus par la Commune.
- D'élire à la commission d'appel d'offres les membres suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Michel MERMIN	
Céline TARDY	Florian CHAYS
Patrice LACHENAL	Rémi LAFOND
Philippe SAUTIER	Anne EYCHENNE

Gestion du personnel : Dans le contexte sanitaire actuel, l'équipe est confrontée aux absences des collègues. M. le Maire et Président du SIVU remercie l'ensemble du personnel et les élus qui pallient aux manquements.

3. Commission électorale :

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en place d'un Répertoire Nationale Unique, une « commission de contrôle » a été nommée courant 2018.

Elle est composée d'un délégué du tribunal (Mme Réjane MERY), d'un délégué de la Préfecture (Mme Christiane BOURAS) et d'un conseiller municipal (M. Philippe SAUTIER). M. Philippe SAUTIER, devenu adjoint au maire ne peut plus faire partie de cette commission aussi il est proposé de nommée Stéphanie BOURNHONNET.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Mme Stéphanie BOURNHONNET, conseillère municipale, au sein de la commission de contrôle.

4. Urbanisme :

Déclarations préalables :

AUGUSTO DA SILVA Natalia : 245 Route du Long Perrier - création d'un mur de soutènement. Avis favorable dans le respect des hauteurs prescrites dans le PLU.

TENET Gailor : 480 Route de Novéry - réfection toiture et isolation. Avis favorable.

MAINVILLE Sylvain : 740 Route de Vigny – pose de panneaux photovoltaïques. Avis favorable.

GACON Jeanine : Route du Lavoir - division parcellaire. Avis favorable.

KUHN Frédéric : 401 Route du Mont – Agrandissement d'un abri voiture existant et transformation en garage fermé. Avis favorable.

CUSIN Gérard et Michel : Chemin du Verger – Epagny - division parcellaire. Avis favorable (attention à la voie !)

DUCARROZ Bernard : 146 Route du Devin - division parcellaire. Avis favorable.

5. Travaux et Environnement :

Cheminement piétonnier : Partant du parking du cimetière à la Route de Novéry, il sera créé en novembre par le service technique (marquage et pose de potelets).

Tableau électrique : L'installation d'un tableau électrique est nécessaire aux abords de la mairie notamment pour les branchements des commerçants du marché hebdomadaire. Des devis ont été demandés en ce sens.

6. Auberge communale :

Auberge la Goutte d'Or : Les gérants, M et Mme MORAND, quitteront l'auberge communale au 30 mars 2021. Un appel à candidatures va être lancé courant novembre.

7. Divers :

Contentieux : Dans le cadre de la procédure judiciaire contre la commune de M. et Mme BELIN, ces derniers ont fait appel de la décision du TGI. L'assemblée, à l'unanimité, autorise M. le Maire à ester en justice et notamment devant la Cour d'Appel de Chambéry.

Cimetière : M. le Maire explique qu'un emplacement a été défini dans le cimetière pour la pose de cave-urnes. Il convient maintenant d'en déterminer le tarif.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve les tarifs des emplacements du cimetière comme suit :

- Concessions de 2m² : 110 €
- Cave-urne : 110 €
- Case columbarium : 460 €

ADM 74 : Dans le cadre des inondations qui ont frappé les communes du sud de la France, L'association des Maires de France 74 sollicite la commune pour une aide financière. L'assemblée, à l'unanimité, décide de verser une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association départementale des maires des Alpes-Maritimes.

Marché : des commerçants ont sollicité la commune pour la vente d'escargots et de vin le jeudi 11 ou 17/12. L'assemblée approuve cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Le Maire
M. MERMIN

